

Instructions pour fournir des données sur les autres mesures de conservation efficaces par zone à l'initiative Protected Planet.

Suite à la décision de la Conférence des Parties (CdP) de la CBD 14/8, ce document fournit des instructions préliminaires sur la soumission de données sur les **autres mesures de conservation efficaces par zone** (également appelées AMCE) à l'initiative [Protected Planet](#). Cette initiative englobe une variété d'informations liées à la conservation, y compris la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) et la base de données mondiale sur les AMCE (WD-OECM). De plus amples informations sur ces deux bases de données sont disponibles dans le [manuel d'utilisation pour la WDPA et la WD-OECM](#). Des [instructions supplémentaires sur les AMCE](#) sont disponibles sur le site de la Commission mondiale de l'UICN sur les aires protégées.

Qu'est-ce que la WD-OECM ?

Le WD-OECM est une base de données complémentaire à la base de données mondiale sur les aires protégées, la seule base de données mondiale des aires protégées. Les Parties à la CBD ont été mandatées depuis 2004 (décisions 7/28; 9/18; 10/31) de fournir des données sur les aires protégées à la WDPA, et depuis 2018, elles sont en outre mandatées pour fournir des données sur les AMCE (décision 14/8). La WD-OECM est désormais utilisée parallèlement à la WDPA pour rendre compte à la CBD, y compris sur les progrès vers l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité, et pour rendre compte des objectifs de développement durable 14 et 15. Une fois le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 adopté, il est probable que la WDPA et la WD-OECM seront utilisées pour rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 2.

Que sont les AMCE ?

Comme défini dans la [décision 14/8 de la CdP de la CBD](#), une AMCE est une *“zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation in situ de la diversité biologique¹, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement”*. Dans la plupart des cas, la différence entre une AMCE et une aire protégée se rapportent à ses objectifs: une aire protégée doit avoir la conservation de la biodiversité comme objectif principal, alors qu'une AMCE doit *assurer* la conservation de la biodiversité indépendamment de ses objectifs principaux. À l'instar des aires protégées, les AMCE peuvent s'aligner sur n'importe lequel des [types de gouvernance de l'UICN](#).

Comment puis-je fournir des données ?

Les gouvernements sont encouragés à fournir des données sur les AMCE (et les aires protégées) sous tous les types de gouvernance avec le consentement des parties prenantes et des titulaires de droits concernés, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et les acteurs privés.

Les éléments suivants doivent être envoyés à oeem@unep-wcmc.org:

¹ Le concept de "conservation in situ de la biodiversité" fait référence aux termes définis par l'article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique et doit être interprété conformément aux clauses de la Convention. Par conservation in situ, on entend la conservation des écosystèmes et des habitats naturels ainsi que le maintien et le rétablissement de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées ou cultivées, dans le milieu où elles ont développé leurs propriétés distinctives.

1. Les données spatiales provenant de systèmes d'information géographique (SIG). Les données polygonales sont préférables, mais des points peuvent également être fournis lorsque les polygones ne sont pas disponibles ;
2. Informations descriptives de base (voir tableau 1) ;
3. Des informations sur la source de donnée (plus de détails dans le manuel [WDPA et WD-OECM](#)) ;
4. Un accord signé du contributeur de données, disponible [ici](#).

Quels genres d'informations descriptives sont requises ?

Tableau 1 : les informations requises sont les suivantes. Les lignes en bleu sont des champs obligatoires.

Variable	Détails et valeurs acceptées pour les AMCE (en gras)
WDPAID	Si l'AMCE est déjà répertoriée dans le WD-OECM. Dans le cas contraire, ceci est attribué par l'UNEP-WCMC
WDPA_PID	Si l'AMCE est déjà répertoriée dans le WD-OECM. Dans le cas contraire, ceci est attribué par l'UNEP-WCMC
PA_DEF	0 (correspond à la définition d'un AMCE. Les zones protégées ont une valeur de '1' dans ce champ)
NAME	Nom de l'AMCE
ORIG_NAME	Nom de l'AMCE dans la langue d'origine
DESIG	Dénomination (par exemple, "Zone de gestion des lignes des bassins versants" ou "Site naturel sacré" (dans la langue d'origine))
DESIG_ENG	Dénomination en anglais (par exemple, "Zone de gestion des lignes bassins versants" ou "Site naturel sacré" (dans la langue d'origine))
DESIG_TYPE	National (désigné légalement au niveau national, par exemple "zone de gestion des bassins versants") ; Regional (désigné par une convention régionale) ; International (désigné par une convention internationale, par exemple "géoparc mondiaux de l'UNESCO") ; Not applicable (non désigné légalement à quelque niveau que ce soit, mais établi par d'autres moyens tels que le droit coutumier).
REP_M_AREA	Superficie en km ² de la zone marine de l'AMCE
REP_AREA	Superficie en km ² de l'ensemble de l'AMCE
NO_TAKE	S'utilise uniquement si l'AMCE a un élément marin : y a-t-il une partie de l'AMCE fermée à l'extraction de ressources naturelles vivantes ou mortes, incluant toutes les méthodes de pêche, d'extraction, de déversement, de dragage et de construction ? Not Applicable (si MARIN = 0) ; Not Reported (si inconnu) ; None (s'il n'y a pas de zone interdite) ; Part (si une partie de l'AMCE est une zone interdite) ; All (si l'AMCE entier est une zone interdite).
NO_TK_AREA	Superficie en km ² de la zone interdite
STATUS	Proposed (proposée pour une désignation légale en tant qu'AMCE), Designated (légalement désignée en tant qu'AMCE), Established (n'est pas légalement désignée ou proposée pour une désignation légale, mais créée par d'autres moyens tels que le droit coutumier), Inscribed (Sites du Patrimoine Mondial uniquement)
STATUS_YR	L'année où le STATUS de la zone est entré en vigueur. 0 si fondé.
GOV_TYPE	Federal or national ministry or agency ; Sub-national ministry or agency ; Government-delegated management ; Transboundary governance ; Collaborative governance ; Joint governance ; Individual landowners ; Non-profit organisations ; For-profit organisations ; Indigenous peoples ; Local communities
OWN_TYPE	State ; Communal ; Individual landowners ; For-profit organisations ; Non-profit organisations ; Joint ownership ; Multiple ownership ; Contested
MANG_AUTH	Nom de l'organe de gestion

MANG_PLAN	Lien avec ou référence au plan de gestion de l'AMCE
CONS_OBJ	Ancillary (la conservation n'est pas un objectif de gestion, mais constitue néanmoins un résultat de la gestion durable) ; Secondary (la conservation est un objectif de gestion secondaire) ; Primary (la conservation est un objectif de gestion principal).
SUPP_INFO	Lien ou référence à des informations complémentaires sur l'AMCE, telles que des détails sur la manière dont l'AMCE répond à chaque élément de la définition de l'AMCE
SUB_LOC	ISO 3166-2 Code infranational dans lequel l'AMCE est placé
PARENT_ISO3	ISO 3166-1 Alpha 3 code de caractère du pays où l'AMCE est localisé
ISO3	ISO 3166-1 Alpha 3 code de caractères du pays ou du territoire où se trouve l'AMCE

Contactez-nous :

Nous sommes à votre disposition vous fournir des conseils supplémentaires sur la soumission de données sur les AMCE. Veuillez nous contacter à l'adresse suivante : oeem@unep-wcmc.org